



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRUSON

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement au sein de l'Espace Culturel, le temps des travaux du centre du village, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS de Gruson, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du CCAS et de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 9

Date de la convocation : 06/04/2023

Présents : Olivier TURPIN, Président – Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Marie-France DEVENDEVILLE, Guy MAGNIER – Administrateurs.

Excusés : Valère CARETTE donne pouvoir à Hélène HEROGUER

Marie Annick NOUAUX donne pouvoir à Guy MANIER

Aimé DUQUENNE

Alain DUFRENE

Secrétaire de séance : Philippe SIMOENS

DELIBERATION N°2023/5 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023.

Monsieur le Président propose à Mesdames et Messieurs les Administrateurs le projet de budget primitif pour l'année 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

En section d'investissement : 4 725,90 €

En section de fonctionnement : 12 467,86 €

Pour un total de : 17 193,76 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré par : 7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, approuve le Budget Primitif 2023 qui vient de lui être présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jour susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du CCAS
Olivier TURPIN



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié sur le site Internet le 31/07/2023

Télétransmis en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Identifiant de télétransmission : 059-215902750-20230413-DEL5_CCAS_1304-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2023

Présenté par Le Mr le Président du CCAS (1),

A Gruson, le 13/04/2023

Le Mr le Président du CCAS,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Gruson, le 13/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



--	--

Certifié exécutoire par Le Mr le Président du CCAS (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/04/2023, et de la publication le 20/04/2023

A Gruson, le 13/04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

po V. Carotte

glo